

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FGC du 5.6.2014

Maison des Associations – Salle Gandhi

Présents: ACCED – E. Noelte (CT)
ADAP – E. Ricci
ALBORADA – A. Cauderay
ASED – C. Martinet, C. Viltard
ASSAFI – D. Strubin, F. Uketi,
ASSOTIC – M. Faure, C. Galland
ASS. SUISSE-CAMEROUN – J. Moynat
ASTM – J. Gendrin, J. Bertrand
ATD QUART-MONDE – T.Low
CARITAS GENEVE – N. Bohr, C. Clemente
CEAS GENEVE – C. Bertone (C)
CETIM – J. Duchatel (CI, C)
CINEMA DES TROIS MONDES – J.-P. Gontard
COTMEP – O. Labarthe
CSS – A. Pary, G. Nordmann, V. Luisier
DECLARATION DE BERNE – J. Reinhard (CI), Mme Rohrbach
E-CHANGER GENEVE – G. Corredor,
ENFANTS DU MONDE – C. Bunzemeier
ESFA – D. Depelteau (CCF), A. Heiniger
EFI – S. Lerch (C), E. Merlach (CT), E. Chauvet
EQUITERRE - N. Cantoreggi
FRERES DE NOS FRERES – G.Petitpierre, A.Rajman
GENEVE TIERS-MONDE – M. Cavadini, H. Megroz, A. Mackinon, S. Serrero (CI)
GRAD – B. Lecomte
GRAINE DE BAOBAB GENEVE-BURKINA – E. Longet
HELVETAS GENEVE – S. Rosenke
HORYZON GE – P. Bursik
IDH – SUISSE – E. Burnier (C), V. Fernandez
IHEID – D. Rossier (CT) L. Soler-Gomez (CT)
IRED.ORG – P. Ecuivillon
JARDINS DE COCAGNE – B. Studer, G. Hunter, A. Zimmermann
KALLPA GENEVE – C. Rigotti, S. De Rivaz, C. Pagot
KOMBIT – C.-L. Zaugg, R. Zaugg
LA FLORIDA – PEROU - F. Ribordy
MADRE TIERRA SUISSE – A. Cruz
MAGASINS DU MONDE – A. Denis, M. Rhône
MCI – B. Calame
MEDES SAPCOM – A. Titone + 1 personne
MPF – J. Blanchard
PROTIERRADENTRO – J. Cramer (C)
RAFAD – A. Vergeylen (CI), M. Dubois
SIT – F. Weber, J.-D. Jacquemet
SWISSAID – Genève – M. Contat, L. Jimaja
SOCIETE RELIGIEUSE SUISSE DES AMIS (QUAKERS) – R. Ockwell
TERRE DES HOMMES SUISSE-GENEVE – J.-L. Pittet, M. Joly (C)
TOURISM FOR HELP – I. Lanfranconi Lejeune, S. Favarger, J. Robert-Nicoud

TRADITIONS POUR DEMAIN, C. Gradis, D. Gradis (CI)
 UNITERRE - COMMISSION INTERNATIONALE – A. Gueye
 URBAMONDE –J. Beauvallet
 UTOPIE NORD-SUD – Z. Haroun

- C – R. Longet, S. Ghinet, J. Rossiaud
- CT – G. Devevey
- CI – C. Bruttin
- S - L. Beetschen, M. Berger, M. Buschi, L. Cruz Hefti, H. Hader, R. Horner, A.-M. Lopez-Riat, N. Meylan, M. Rodriguez
- J.-M. Denervaud (mandataire Commission ad-hoc), I. Nouind (CCF), T. Guggenbühl (candidate CI), A. Mellet (candidate CT)

CI = membre Commission d'information CT = membre Commission technique
 C = membre du Conseil S = collaborateur du secrétariat
 CCF = membre Commission de contrôle financier des projets

Excusés: DELEGUES DES ASSOCIATIONS SUIVANTES :
 ACTARES, ANS, ASAH, ASAC, ASVD, CAP VERT GE, COTMEC, EDFU, FIAN
 FONDATION LE BALAFON, HUMANITEL, OSEO GE
COMMISSION TECHNIQUE : D. Chevrolet, A. Diop, E. Dross, U. Forero, F.-X.
 Kajyabwami, F. Lieberherr, F. Reinhard, E. Rodriguez, J. Urfer
COMMISSION D'INFORMATION : C. Bruttin, C. Piffaretti, J. Thion,
CCF : I. Nouind

René Longet, Président, ouvre l'Assemblée Générale et demande si l'ordre du jour convient à l'Assemblée, ce qui est le cas.

I. Partie statutaire

1. **Adoption du PV** de l'Assemblée générale du 10 avril 2014 (disponible sur la plateforme www.fgc.ch sous onglet « la FGC », rubrique « rapports annuels »)
PV accepté à l'unanimité
2. **Groupe de travail du Conseil sur les liens avec le monde politique** (Marc Joly - Membre du Conseil)

Marc Joly rend compte des réflexions du groupe de travail constitué au sein du Conseil chargé d'examiner comment améliorer nos relations avec le monde politique. Ce groupe a été constitué suite au débat budgétaire au Grand Conseil, et à la coupe de CHF 500'000 par an sur la contribution à la FGC (décidée en janvier 2014). Lors de ce débat, des arguments fallacieux ont été utilisés par certain-e-s député-e-s pour critiquer la FGC alors qu'une certaine faiblesse argumentaire apparaissait au niveau de groupes globalement favorables à la coopération. La nécessité est donc apparue au Conseil de réfléchir sur les contenus à avancer à ce niveau, d'actualiser notre stratégie de communication et d'étudier une meilleure explication de l'articulation entre les actions et activités propres de la FGC et celles des AM.

La question de savoir sur quoi on communique doit être discutée dans un cadre démocratique. Ce processus doit prendre appui sur les travaux de la Commission ad-hoc, notamment les discussions des ateliers 4 et 5 du Forum du 10 mai (Comment faire augmenter les financements de la FGC; rôle, identité et spécificités de la FGC). Cette révision de la communication n'est pas uniquement une réponse à la coupe du Grand Conseil, mais s'inscrit aussi dans le débat sur la loi du 0,7%, et dans la

perspective des prochaines négociations avec nos partenaires institutionnels dès 2016. Il a paru important au groupe de se donner un peu de temps pour bien réfléchir aux actions à entreprendre avant de proposer des mises en oeuvre. Nous devons veiller à désamorcer une image caricaturale de la FGC véhiculée par d'aucuns, et donner des arguments fondés à ceux qui nous sont favorables mais qui manquent d'informations à jour, pour qu'ils puissent porter un discours démontrant la valeur ajoutée de la FGC dans la gestion des projets de coopération au développement et dans la sensibilisation du public genevois à la solidarité internationale.

Marc Joly estime délicat de trop mettre uniquement en avant les projets des AM, ce qui occulte la valeur ajoutée propre de la FGC et rend le discours de la FGC peu audible. La stratégie d'information et de communication a également fait l'objet d'une des recommandations de la Commission ad-hoc et visant à la discuter démocratiquement lors d'un forum à l'automne 2014 (décision à prendre au point 5 de l'ordre du jour) ce qui permettra au groupe d'amener ses propositions. L'appui des AM qui entretiennent elles-mêmes des relations avec des représentants du monde politique est bien entendu sollicité pour retisser et renouer le dialogue avec toutes les forces politiques.

Jean Blanchard, MPF, relève qu'il n'y a pas d'un côté la FGC et d'un autre côté les AM, il pense qu'il y a urgence et que l'on doit tout de suite entreprendre des démarches auprès des députés pour récupérer, cette année encore, la coupe subie ; il a lui-même expérimenté que par des contacts directs, même auprès de partisans de partis a priori peu intéressés par la solidarité internationale, notre position peut gagner des soutiens. René Longet relève que les AM ont plus de latitude pour intervenir sur des sujets politiques sensibles que la FGC dont la communication implique le maintien de bonnes relations avec tous nos partenaires, il privilégie un travail de fond sur la question et réaffirme sa volonté d'inclure les AM dans l'ensemble du processus. Il est noté que le processus permettra, à l'automne, de documenter nos besoins, de préciser nos outils de travail en matière de communication et de définir ce que l'on veut dire aux élus et au public en général. Le Conseil est très conscient de l'urgence mais il faut garder notre unité et donc prendre le temps de la réflexion et de la discussion ; la FGC et les AM sont organiquement liées et c'est la somme du tout qui est la force de notre Fédération mais, à l'extérieur, c'est aussi parfois ce qui est difficile à faire comprendre.

F. Ribordy, La Florida mais aussi membre de la Commission extraparlamentaire APED de Carouge, note que la FGC aurait bien tort de se positionner comme étant de gauche. Il relève que dans la Commission à Carouge, les représentants de tous les partis votent l'approbation des projets soumis par la FGC. René Longet indique que la relecture des débats au Grand Conseil reste inquiétante en ce qui concerne le discours de certains députés, il répète que nous voulons et que nous devons parler à toutes les forces politiques, afin de combler le déficit d'information et il souligne donc la nécessité d'articuler ce que font les AM et la FGC.

3. Lettre au Conseil adressée par 15 Associations membres

Ce point de l'ordre du jour concerne une correspondance adressée le 9.5.2014 par 15 Associations Membres se déclarant préoccupées par les stratégies proposées à l'Assemblée générale du 10.4.2014 reposant, selon elles, sur un diagnostic trop complaisant vis-à-vis des attaques contre la FGC par trois groupes parlementaires du Grand Conseil. Ce courrier demandait une discussion à la prochaine AG, c'est pourquoi le Conseil a ajouté ce point ce soir, malgré un ordre du jour bien chargé et consacré principalement au rapport de la Commission ad hoc.

René Longet ouvre le débat et confirme que le Conseil est tout à fait ouvert à la discussion. Anne-Marie Cruz, Madre Tierra, au nom des associations signataires note que les préoccupations du groupe concernent en particulier l'attribution, envisagée, d'un poste de membre du Conseil pour une personne de sensibilité à droite, ce qu'ils considèrent comme une politisation dans un sens partisan, et trouvent inadéquat, et risquerait de transformer la FGC en une entité parapublique, remettant en cause le caractère associatif de la FGC auquel les signataires tiennent. Le souhait est exprimé de pouvoir discuter de ces questions lors d'un forum organisé à cette fin et de parvenir à des décisions à l'AG de

novembre, et de prolonger ainsi les discussions ouvertes à ce sujet dans les 2 ateliers 5 du forum du 10.5.2014.

Elle distribue à l'assemblée avec d'autres membres d'AM signataires un tableau mettant en discussion diverses options et propose un travail de groupes là-dessus ce qui n'est finalement pas accordé par le Président, pour des questions de temps, ce dernier rappelant sa proposition faite lors de l'AG d'avril de tenir un processus démocratique sur ces enjeux, sur ce point la démarche des associations et sa position se rejoignent et c'est ce qui va pouvoir se faire cet automne. Il aurait toutefois apprécié d'être informé directement de ces préoccupations pour pouvoir en discuter à tête reposée avec les auteurs de la lettre, et prendre le temps de faire un arrêt sur image, estimant que les divergences reposent essentiellement sur des questions de mots. Sa préoccupation principale à lui est de savoir comment construire un bon climat relationnel avec le monde politique pour défendre les financements de la FGC et pour les projets des Associations Membres. Il note que cela n'est pas une tâche simple, qu'il n'y a pas de solution évidente et répète que rien ne se fera sans l'aval des AM.

Marc Joly donne l'avis du Conseil et rappelle que toutes les candidatures au Conseil sont soumises en Assemblée générale. Il rappelle qu'il n'est pas du tout facile de motiver des candidats pour la fonction de membre du Conseil de la FGC et évoque le mode d'identification. Il répète que le critère essentiel de choix d'un-e candidat-e au Conseil est son engagement pour nos valeurs et la solidarité internationale, la question de son éventuelle appartenance politique restant au second plan.

En ce qui concerne la fonction de Président, il rappelle que c'est plus difficile encore de rechercher des candidatures et remercie au passage vivement Olivier Labarthe, ancien Président de la FGC, qui a accepté à plusieurs reprises de prolonger son mandat malgré le fait qu'il avait fait part de sa volonté de quitter cette fonction. Marc Joly conclut que le Conseil trouverait en effet utile de pouvoir s'associer une personne de sensibilité de droite étant entendu qu'elle serait impérativement connue également pour ses engagements pour la solidarité internationale. A ce sujet René Longet salue la présence de G. Petitpierre, Président de Frères de nos frères et ancien Conseiller National et Conseiller aux Etats PLR, notant que c'est l'engagement qui compte et que si l'on peut diversifier notre composition, nous aurons tout à y gagner.

Plusieurs personnes s'expriment sur le sujet évoquant : la crainte d'un choix sur la seule base de la couleur politique ; la nécessité de faire un travail auprès des partis mais questionnant l'introduction de personnes ayant une couleur politique au Conseil. D'autres répondant que le critère partisan n'est pas déterminant ou qu'il serait dommage de se priver de contributions à la réflexion, d'appuis ou de canaux d'influence de personnes motivées par la solidarité internationale au seul prétexte de leur couleur politique; que l'engagement citoyen d'une personne ne peut pas être reproché. Pour Florian Rochat (CETIM) le fait que notre président ait un passé politique actif ne se révèle pas une bonne option même s'il n'a aucune objection quant à sa personne.

Monica Cavadini, Présidente Genève Tiers-Monde, s'inquiète de la représentation des AM au sein des instances. Maribel Rodriguez indique que 2/3 des membres sont issus des AM et 1/3 des indépendants.

Une motion est alors proposée par Gilles Petitpierre dont la formulation est **«Il est exclu de choisir un membre du Conseil uniquement sur son profil politique»**. Pour lui, réaffirmer ce principe ne veut justement pas dire ne pas chercher à saisir les occasions de créer des liens diversifiés avec le monde politique ; avoir des personnes capables de faire ce lien est un atout. Cette motion est mise au voix par la Président et acceptée à l'unanimité .

En ce qui concerne la préoccupation mentionnée quant à la nature de la FGC (instance parapublique versus Fédération d'Associations membres), René Longet rappelle que si la FGC est dépendante à 98% des fonds publics et a pour fonction statutaire de rechercher les financements des pouvoirs publics pour les AM qui nous délèguent cette tâche, nous sommes à l'évidence une Fédération d'Associations membres. La nature juridique associative de la FGC n'est pas en cause. Proposition est dès lors faite par le Président de réaffirmer par un vote que **«La FGC se considère comme une**

Fédération d'Associations membres». Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Ces points étant ainsi clarifiés, le reste de la thématique de notre engagement politique sera approfondi lors du forum de cet automne et de l'AG de novembre.

4. **Présentation des conclusions du Forum du 10 mai 2014 – Rapport final de la Commission ad-hoc** (Marguerite Contat – Présidente de la Commission ad-hoc) – document annexé

Il est précisé, en introduction, que pour faciliter le comptage des votes par nos membres du secrétariat qui font office de scrutateurs, on comptera d'abord les oppositions. Il a été convenu que Marguerite Contat, Présidente de la Commission ad-hoc, introduise les débats sur le rapport final de la Commission ad-hoc puis Serge Ghinet, vice-président de la FGC, s'exprimera pour le Conseil.

Marguerite Contat indique qu'elle ne fera pas une longue introduction puisque la majorité des présents ce soir ont participé aux discussions du forum du samedi 10 mai 2014, il y a moins d'un mois, dans cette même salle. Le rapport final de la Commission ad-hoc, adressé à toutes les Associations membres, concerne l'ensemble du processus d'analyse effectué par la Commission et ne porte pas seulement sur le Forum, étant entendu par ailleurs que les discussions des groupes et les conclusions du forum ont été prises en compte. Elle estime que pour la FGC, le travail effectué sur les questions d'attribution de ressources financières et plus largement sur le fonctionnement de la FGC a été une étape importante et qu'il reste maintenant à transformer l'essai en décidant d'orientations concrètes.

La Commission ad-hoc soumet donc ce soir une feuille de route avec des échéances et 18 recommandations à adopter. Ces recommandations résument l'ensemble des éléments les plus importants et les thématiques prioritaires retenues par la Commission qui a tenté, autant que possible, de rester fidèle au mandat qui lui avait été confié. Pour les questions financières de partage des ressources qui étaient prioritaires, la Commission aurait voulu sonder l'avis des bailleurs mais on ne l'a finalement pas fait. Les problématiques ont dépassé le point financier et toutes les questions traitées se retrouvent, peu ou prou, dans les recommandations soumises ce soir.

Certaines des recommandations sont techniques, d'autres sont au niveau des principes et proposition est faite, par la Commission ad-hoc, d'en transformer, au sein de groupes de travail à constituer, les intentions énoncées en modalités concrètes à soumettre lors de la prochaine Assemblée générale de novembre. D'autres recommandations concernent des points nécessitant un peu plus de temps (voir tableau de mise en oeuvre distribué), des questions qui sont permanentes et d'autres encore dont les échéances n'ont pas été définies comme les changements statutaires qui seraient consécutifs à certaines options (règles quant aux quotas p. ex.).

Marguerite Contat revient sur le rapport final et note quelques erreurs, rappelant que ce rapport a été écrit dans des conditions de délais très contraignants puisque, après le Forum du 10 mai, il a fallu rédiger les prises de notes des 6 ateliers et de la restitution en plénière, puis Jean-Marc Denervaud s'est astreint à la rédaction du rapport; celui-ci a été revu par la Commission ad hoc l'après-midi du 20.5.2014 pour être présenté, le soir même, au Conseil, pour encore, faire les dernières modifications pour que le rapport soit imprimé et soit adressé aux AM, conformément aux statuts, le 21.5.2014 ce qui a été fait.

Les erreurs relevées sont : 1) page 8 au milieu de la page sous d), il faut lire "mise en commun des **savoirs**" (et non des avoirs). 2) page 11 en ce qui concerne la Recommandation 13, il faut lire "Sur proposition du **groupe de travail** (et non pas Commission) Programmation et planification financière ...". 3) Page 12 concernant la recommandation R15, il faut lire "... **II** (et pas elle) a pour mission principale"; cette correction est apportée d'office. Il est encore précisé que pour les responsabilités des recommandations impliquant des groupes de travail, il faut lire : Responsabilité Conseil sur recommandation du groupe de travail x.

Serge Ghinet, au nom du Conseil, mentionne comment le Conseil a pu s'associer au travail de la Commission ad-hoc (Marguerite Contat est venue présenter l'avancement des travaux de la Commission en début de chaque séance du Conseil dès janvier 2014) et sur le rapport final. Comme déjà mentionné, les délais à respecter pour la rédaction par la Commission, les réactions et la distribution étaient très courts. Les membres du Conseil ont participé en nombre au Forum du 10.5 et une séance extraordinaire du Conseil a été convoquée le 20.5.2014 pour prendre connaissance du rapport final de la Commission, quelques minutes après la fin des corrections.

Cette séance a également été l'occasion d'un échange de vues en direct avec Marguerite Contat et Alejandro Mackinnon, représentants de la Commission. C'est ensuite lors de sa séance ordinaire du 3 juin que le Conseil a pu prendre position, recommandation par recommandation, sur les conclusions de la Commission et il en fera part ce soir, au fur à mesure de l'examen des recommandations, tout en regrettant que les délais ne lui aient pas permis de communiquer ces réactions aux AM précédemment, il signale d'ores et déjà que, globalement, une bonne convergence existe entre les points de vue de la Commission et celui du Conseil. En tout cas, il transmet les vifs remerciements du Conseil à tous les membres de la Commission ad-hoc, aux mandataires, et particulièrement à Marguerite Contat, sa Présidente pour l'important travail accompli, notant qu'il reste maintenant du travail pour la mise en oeuvre.

Une discussion générale est ouverte sur l'ensemble du processus. Florian Rochat du CETIM estime qu'il ne faut pas trop se focaliser sur la coupe de CHF 500'000 (5% du budget de la FGC) qu'il considère comme un mouvement d'humeur de certains politiciens. Julie Duchatel, Présidente CI, se fait l'écho de certains des participant-e-s aux 2 ateliers numéros 5 du Forum (Rôle, identité et spécificités de la FGC) qui ne retrouvent pas toutes les préoccupations de ces groupes dans le rapport final de la Commission ad hoc. G. Petitpierre, Président Frères de nos Frères, estime impossible de trancher entre équité et égalité des Associations; il s'abstiendra sur les recommandations concernant des thèmes bateau constamment évoqués, comme celui de la démocratie interne notamment.

Marguerite Contat constate que la coupe de CHF 500'000 est bel et bien effective et handicapante, elle relève toutefois que la Commission ad-hoc a été créée avant la décision du Grand Conseil sur cette coupe et que l'on n'a pas sur-réagi par rapport à cela. Par rapport aux remarques de G.Petitpierre, elle le rejoint tout à fait, tout en mentionnant que les recommandations ont été rédigées avec la volonté de transcrire toutes les préoccupations exprimées par les AM et donc aussi sur la question de la démocratie interne et il est dès lors logique d'avoir repris aussi des propositions abordant ces éléments.

L'idée est de pouvoir créer une dynamique et non de créer un blocage. En ce qui concerne la prise en compte des ateliers du Forum, il est précisé que l'ensemble des prises de notes des ateliers ont été mises à disposition (au plus tard le mardi 13.5.2014) du rédacteur du rapport final de la Commission ad-hoc, Jean-Marc Denervaud, et il en a tenu compte d'une manière ou d'une autre mais un certain nombre de sujets restent ouverts notamment pour les débats de cet automne.

J. Moynat, ASC, évoque la nécessité de mettre en adéquation les fonds avec les projets et pas le contraire. Jean-Marc Denervaud fait remarquer que, pour la répartition des fonds, le principe de base retenu par la Commission ad-hoc est la programmation séquentielle soit l'allocation prioritaire des fonds aux projets en cours et à leurs extensions mais toutes les modalités techniques restent à voir. Il sera nécessaire de prendre en compte la diversité des situations des Associations et de trancher entre l'égalité pour tout le monde ou un partage équitable et tenant compte de la qualité et de la diversité des AM ce qui implique des difficultés pour établir une règle pour la mise en oeuvre.

O. Labarthe, ancien Président de la FGC et représentant la COTMEP, rappelle la chronologie des événements sur les questions de planification financière : *« A l'Assemblée générale de novembre 2012, les premières indications sur de probables difficultés à financer tous les projets en 2013 ont été mentionnées. Début 2013, toutes les AM ont été invitées, comme chaque année, à annoncer leurs*

intentions pour 2013 et une Assemblée Générale extraordinaire a été convoquée pour le 28.2.2013 afin de choisir entre plusieurs modes de répartition proposés par le Conseil puisque, en effet, les projets déjà acceptés plus les intentions d'extensions et de nouveaux projets dépassaient effectivement les moyens financiers prévus. Une des proposition soumise a été largement plébiscitée et est entrée en vigueur pour 2013. En juin 2013, une nouvelle proposition a été présentée mentionnant diverses hypothèses pour l'horizon 2015 en demandant aux AM de réagir, ce qui est à l'origine de la création de la Commission ad-hoc. Il note que notre réflexion fondamentale doit concerner les projets et pas le « bancomat » mais au moment où cela devient compliqué par manque de ressources, il faut ouvrir la machine et on touche à des questions sensibles et se mettre d'accord comment distribuer nos quatre sous ».

5. Votations sur les recommandations de la Commission ad-hoc et autres points dérivés de la mise en œuvre des conclusions du Forum

Marguerite Contat et René Longet ouvrent les discussions sur le traitement des recommandations de la Commission ad-hoc (textes mentionnés complètement ci-après) :

- **R1** : *Renforcer la démocratie interne et ses outils pour favoriser une meilleure compréhension et une meilleure appropriation des enjeux et des décisions : organiser des forums pour préparer les décisions à forts enjeux et des groupes de travail lors de la mise en place de mesures concrètes impliquant les AM.* Responsabilité : Conseil. Echéance : permanente.

Marguerite Contat indique que, même si le sujet est récurrent, il est apparu utile à la Commission, compte tenu de la diversité de la FGC, de sa richesse institutionnelle mais aussi de sa complexité, de mentionner l'importance de porter une attention permanente à une démocratie interne ouverte et dynamique, cette question ayant également été évoquée durant les ateliers du Forum, en particulier en ce qui concerne les articulations entre les différentes composantes institutionnelles de la FGC.

S. Ghinet, pour le Conseil, indique que cette recommandation n'amène pas de commentaire du Conseil. J. Duchatel (Présidente CI) ne voit rien de nouveau dans cette recommandation. Marguerite Contat estime qu'il s'agit d'une piqûre de rappel pas inutile. Jean-Marc Denervaud (mandataire de la Commission ad hoc mais aussi ancien Président de la FGC) note que cette question n'est pas nouvelle et il estime qu'il est utile de préparer les décisions importantes par des forums et de ne pas se contenter d'arriver en Assemblée Générale pour décider de modalités sans préparation suffisante. Les expériences effectuées en ce sens se sont révélées utiles selon lui.

M. Rodriguez, Secrétaire générale de la FGC, estime elle aussi que les forums sont utiles pour préparer des décisions dans la construction des stratégies. Jocelyne Gendrin-Guinebault, Présidente de l'ASTM, estime que dans toutes les instances on devrait plus mettre en avant l'expertise des AM. G. Corredor, d'E-Changer, n'est pas trop « forumoniste » et rappelle que beaucoup d'associations dépendent de bénévoles qui ne peuvent pas être trop mobilisés sur des forums en nombre. Un autre intervenant mentionne le fait que ce sont souvent sur les mêmes personnes que retombe la charge de participer aux groupes de travail alors que d'autres ne s'investissent que trop peu. Marguerite Contat trouve important de faire participer les AM lorsqu'il y a de forts enjeux, et ce ne sera pas le cas trop souvent.

La Recommandation 1 est acceptée à une majorité évidente (6 oppositions, 7 abstentions),

- **R2** : *« Clarifier les compétences et les responsabilités respectives des instances en matière de décision en vue de mieux définir la valeur ajoutée de la FGC (réactualisation du travail 2008 sur l'architecture FGC) ».* Responsabilité Conseil. Echéance : voir R18.

Marguerite Contat rappelle que cette question avait été traitée pour la dernière fois au moment où la FGC avait décidé de se doter d'un Secrétaire Général et que l'objectif de cette recommandation est

donc de vérifier l'adéquation de la structure de la FGC dans la situation actuelle. Jean Blanchard, du Mouvement Populaire des familles, estime que de vérifier si l'architecture a fonctionné et vouloir clarifier les compétences entre les différentes instances est positif.

G. Petitpierre ne trouve pas la formulation « valeur ajoutée » adéquate et un amendement, accepté sans opposition, est proposé pour remplacer cette formulation par « *contribution* ». Pour le Conseil, S. Ghinet, rappelle en effet l'important travail effectué en 2008 sur l'architecture de la FGC et, sans devoir réinventer la roue, le Conseil n'a aucune objection pour qu'un examen du processus et des fonctionnements actuels ait lieu.

Avec l'amendement mentionné, la recommandation 2 est acceptée à une majorité évidente (pas d'opposition, 2 abstentions).

- **R3** : « *Formulation d'une «Charte d'engagement FGC» réaffirmant d'un côté les principes contenus notamment dans le programme FGC 2013-2016 et d'un autre côté l'engagement des AM à y contribuer (usage : information externe et associations candidates ; «piqûre de rappel» interne, notamment pour évaluation périodique AM)* ». Responsabilité : Conseil. Validation : AG. Echéance : 2015.

Marguerite Contat relève que ce point a notamment été évoqué dans l'atelier 5 du Forum (Rôle, identité et spécificités de la FGC) et que l'objectif est de faire en sorte, sur la base d'un consensus des AM sur nos valeurs, de formuler une charte d'engagement réaffirmant les principes du programme de la FGC d'une part et d'autre part l'engagement des AM à y contribuer. Au nom du Conseil, Catherine Bertone confirme son accord pour l'établissement de cette charte mentionnant les droits et devoirs des uns et des autres et relève que ce point est en corrélation avec les recommandations R6 et R7. Julien Reinhard (DB et CI) relève que les fondamentaux sont déjà contenus dans divers documents (*statuts et la déclaration de principe* notamment).

Ces deux éléments (*statuts et la déclaration de principe*) sont également mentionnés dans le texte soumis au vote, **La recommandation 3 ainsi modifiée est acceptée à l'unanimité (aucune opposition, aucune abstention)**

- **R4** : « *Promouvoir une dynamique de coordination sur le terrain, notamment géographique et thématique, et la coordination à Genève entre AM, instances et d'autres acteurs de la solidarité internationale* ». Responsabilité : Secrétariat. Echéance : chapitre dans les rapports annuels FGC.

Marguerite Contat indique que cette proposition est faite dans le but de promouvoir une dynamique entre les AM et avec d'autres acteurs pertinents sur les questions thématiques et géographiques.

Au nom du Conseil, Suzanne Lerch confirme son accord avec cette proposition qui est tout à fait en ligne avec le programme partage des savoirs, programme qui est l'affaire de tous et pas seulement du Secrétariat. Monica Cavadini, Présidente Genève Tiers-Monde, propose de rajouter, comme responsabilité, aussi la Commission Technique ; à ce sujet, il est finalement convenu **d'ajouter à la recommandation R4 sous Responsabilité : Secrétariat en lien avec les instances.**

D'autres intervenants demandent de clarifier le mot coordination sur le terrain notant que cela aura un coût, particulièrement en investissement de temps, et quelles obligations cela impliquera pour les AM. L'intention de créer des synergies et d'améliorer la collaboration entre les AM, dans l'esprit du partage des savoirs, et la création d'un « Mapping » géographique et thématique (ce que font déjà l'Etat de Genève et la Ville de Genève) est finalement répétée. Le président rappelle que ce mapping concerne à la fois les acteurs internes et leurs activités (AM) que des acteurs externes qui peuvent nous intéresser (mise en réseau avec d' »autres acteurs de la solidarité internationale »).

La recommandation 4 est acceptée à une majorité évidente (une opposition, deux abstentions).

- **R5** : «*Etablir une nouvelle grille de critères d'admission de nouveaux membres* ». Responsabilité : Conseil. Validation : AG de novembre 2014

Marguerite Contat mentionne que cette question impliquera aussi, à terme, la question de réévaluer la qualité de membre et donc que des discussions devront avoir lieu sur ce point avant de décider quoique ce soit. Jacqueline Cramer, pour le Conseil, note que cette recommandation va ensemble avec les recommandations R6 (arrêt du moratoire) et R7 (évaluation de la qualité de membre). La réouverture à de nouveaux membres semble avoir été plébiscitée lors du Forum du 10.5.2014, mais il faudra définir comment on les accueille.

Une participante note que cette recommandation doit également être lue en lien avec la recommandation 3 (charte d'engagement des AM) qui a cependant un timing différent (2015). La question des associations « dormantes » est évoquée et devra être étudiée car si, d'un côté, leur engagement dans les activités de la FGC est faible, d'un autre côté, comme le relève Jean Blanchard, MPF, elles ne coûtent rien en terme d'allocations de fonds aux projets. Marguerite Contat confirme que si des décisions, à ce sujet ou à un autre, impliquent des modifications statutaires, elles seront proposées à l'approbation d'une Assemblée générale.

Comme déjà mentionné, J.-M. Denervaud, relève que si les critères d'admission de nouvelles associations sont resserrés, il faudra peut-être aussi pouvoir réévaluer les existantes. En ce sens, la fusion des recommandations R5 et R7 pourrait être faite selon Anne-Marie Cruz, Madre Tierra (bien que les recommandations soient en effet proches, il est toutefois décidé de maintenir la proposition au vote des 2 recommandations séparément). Isabelle Lanfranchi-Lejeune, Tourism for Help, évoque l'importance de ce que l'AM amène à la FGC.

G. Petitpierre, Frères de nos frères, s'inquiète d'éventuelles mesures de contrôle de la bonne qualité des AM, détestable pour tout le monde et qui implique de plus encore un investissement en temps, et de l'élaboration d'une « typologie » des AM. Marguerite Contat relève que la question de la localisation des AM sera un débat, à venir, difficile mais peut-être nécessaire. J. Reinhard, DB, note la très grande diversité de la composition de la FGC, certaines associations, comme la sienne, n'ayant par exemple que des projets d'information.

La recommandation 5 est acceptée à une majorité évidente sous la formulation amendée suivante, «Réexaminer les critères d'admission» remplaçant « Etablir une nouvelle grille de » (0 opposition, 3 abstentions).

- **R6** : «*Décider du principe de l'arrêt du moratoire* ». Responsabilité Conseil : AG de novembre 2014

En complément du débat au point précédent, F. Ribordy, La Florida, s'inquiète sur des droits qui pourraient être différents entre les anciennes et les nouvelles AM. Le Conseil doit venir avec une proposition à la prochaine AG.

La recommandation 6 est acceptée à une majorité évidente (3 oppositions, 5 abstentions).

- **R7** : «*Décider du principe d'une évaluation régulière de la qualité de membre des AM actuelles selon des critères et une périodicité à définir* ». Responsabilité : Conseil. Validation : AG Novembre 2014.

Suite au débat sur les recommandations précédentes, **la recommandation 7 est soumise au vote et est acceptée par 25 voix, 10 oppositions et 10 abstentions. Sa formulation est cependant modifiée comme suit : «évaluation régulière» est remplacé par «une appréciation» et «des critères» par «les statuts».**

- **R8** : « *Organiser un Forum sur la stratégie et les moyens d'information d'une part et de communication de la FGC, d'autre part, pour les 4 ans à venir en capitalisant le travail déjà accompli et en fournissant un document préparatoire.* » Responsabilité : Conseil et CI. Délai : Forum avant AG de novembre 2014 et décision AG de novembre 2014.

Marguerite Contat indique que cette recommandation a été voulue pour, par la tenue d'un forum, clarifier la stratégie d'information et de communication de la FGC et pour pouvoir articuler des initiatives des AM afin d'y contribuer. Le forum en question sera organisé de façon à ce que la stratégie d'information puisse être validée à l'AG de novembre 2014.

Julie Duchatel, Présidente de la CI, indique que la CI a travaillé depuis longtemps sur cette stratégie et que le forum sera une bonne occasion de discuter, voire de fixer des priorités, et donc elle est, comme du reste le Conseil, favorable à cette recommandation. Jean Blanchard, MPF, demande en plus que soit mis sur pied un groupe de travail avec l'unique mandat de récupérer, au Grand Conseil genevois, la coupe de 500'000 dès cette année et qui irait rencontrer l'ensemble des partis dès septembre. Sur ce point, le Président proposera une formulation pour un vote après l'examen des recommandations de la Commission ad-hoc et préfère ne pas lier ce point avec le Forum au vu des échéances concernées.

La recommandation 8 est acceptée à l'unanimité (pas d'opposition, pas d'abstention) avec la précision suivante : pour les 2 ans à venir (et pas les 4).

- **R9** « *Créer un groupe de travail chargé de réfléchir au bien-fondé et aux modalités de cofinancements pour compléter le financement provenant des pouvoirs publics. Ce groupe sera constitué de représentants des AM et des instances* ». Responsabilité : Conseil ; décision sur rapport du groupe en AG de novembre 2014

Sophie de Rivaz, Membre de la Commission ad-hoc et de l'Association Kallpa, indique que le sujet du cofinancement a fait l'objet de débats nombreux et animés au sein de la Commission ad-hoc. Beaucoup de réticences ont été entendues sur ce sujet mais également lors du Forum du 10 mai 2014. Un certain nombre d'AM ont, par contre, déjà la capacité voire même obtiennent déjà des cofinancements. Elle relève que, même sans la coupe, il manquerait encore des fonds si l'on devait couvrir l'ensemble des projets envisagés par les AM.

L'exercice de 2013 où l'on a rabattu, avec les décisions de l'AG extraordinaire du 28.2.2013, les prétentions de tout le monde, a finalement créé un certain nombre de mécontentements ce qui a créé le besoin de réfléchir sur d'autres modalités possibles. Le cofinancement est donc une option, appliquée par les autres fédérations, mais il faudra trouver le moyen de tenir compte de la typologie des AM (notamment faire la différence entre les AM avec des professionnels ou seulement des bénévoles), des projets difficiles à faire financer par des fonds privés (renforcement de la société civile par exemple) ou dans certains pays. L'obligation de discuter de tout cela nécessite donc la création d'un groupe de travail pour approfondir cette question.

Pour le Conseil, Serge Ghine, souligne qu'il s'agit d'une vieille question d'il y a 20 ans ou plus. Elle revient aujourd'hui avec plus d'acuité en raison du manque de financement pour les projets et de la pression de certains bailleurs. Le Conseil soutient donc, sur le fond, la création de ce groupe de travail et est conscient qu'un éventuel système de cofinancement devrait pouvoir tenir compte de certaines spécificités des AM ou/et des projets pour en définir les modalités.

J. Gendrin-Guinebault s'interroge sur mot « bien-fondé » de la recommandation. J.-M.Denervaud explique que cette formulation permet de laisser le débat ouvert. Anne-Marie Cruz, Madre Tierra, réitère son opposition au principe de cofinancement obligatoire. Plusieurs voix s'expriment pour espérer que la FGC pourra négocier avec nos bailleurs un caractère non obligatoire du cofinancement. A. Vergeylen, membre de la Commission ad hoc et de l'association RAFAD, estime que l'on ne peut pas écarter d'entrée cet aspect et que, pour pouvoir négocier, on doit réfléchir en profondeur à la question ce que le groupe de travail devra faire. Marguerite Contat estime également que, sur ce sujet

complicqué et controversé pour lequel un débat doit avoir lieu, la création du groupe de travail permet d'aller jusqu'au bout de l'exercice.

La recommandation 9 est acceptée à une majorité évidente (0 oppositions, 1 abstention).

Maribel Rodriguez, Secrétaire générale de la FGC, demande aux personnes intéressées à participer à ce groupe, à le faire savoir par courrier électronique à l'adresse fgc@fgc.ch jusqu'au 16.6 (finalement, une information a été adressée à toutes les AM, pour prolonger le délai d'inscription au 30.6.2014).

- **R10** : *«Mettre sur pied une programmation séquentielle qui consiste à assurer dans un premier temps l'adéquation entre les moyens à disposition et les projets existants. Dans un deuxième temps, la question du financement de nouveaux projets peut être envisagée»*. Responsabilité : Conseil sur recommandation du Groupe de travail planification financière (voir R15).

Alain Vergeylen, pour la Commission ad-hoc, explique ce point. La Commission ad-hoc est arrivée à la conclusion que la FGC devait introduire une planification pluriannuelle en ce qui concerne les projets et il a donc été décidé de procéder à cette planification pour 2 ans (2015-2016). Pour les recettes on tiendra compte de l'enveloppe de financement prévisible pour ces années. Pour les dépenses des projets, la Commission ad-hoc a retenu le principe de la programmation séquentielle qui consiste à assurer prioritairement, le financement des projets « existants » (projets en cours, extensions de ces projets, voire des projets qui seraient nouveaux mais qui viendraient remplacer des projets qui se terminent). Ensuite, dans la mesure où il resterait des fonds disponibles, d'examiner les modalités pour le financement de nouveaux projets.

Au nom du Conseil, Serge Ghinet, indique que celui-ci n'est pas contre cette recommandation mais qu'il souhaite un amendement. En effet, le Conseil estime que les extensions des projets ne doivent pas automatiquement être prioritaires et plutôt être considérées comme des nouveaux projets ; notamment parce que la nécessité et de la pertinence de l'extension doivent être examinées par la CT en fonction du déroulement de la phase précédente. Le Conseil propose donc la modification suivante de la recommandation R10 : « ... Dans un deuxième temps, la question du financement des extensions et des nouveaux projets, peut être envisagée».

Jean-Luc Pittet, membre de la Commission ad-hoc et Secrétaire général de Terre des Hommes Suisse, défend quant à lui le maintien des extensions dans la catégorie des projets « existants » et donc prioritaires dans la logique de la continuité nécessaire pour le succès des projets de coopération au développement étant entendu que l'examen et l'acceptation de l'extension par la CT et au vu de la pertinence du projet restent prépondérants.

L'amendement proposé par le Conseil est soumis au vote de l'Assemblée générale et est refusé par 18 oppositions (14 abstentions et 10 voix en faveur). **La recommandation 10, selon la formulation initialement proposée par la Commission ad-hoc, est acceptée à l'unanimité (0 oppositions, 0 abstentions).**

Julie Duchatel, Présidente de la CI, précise que ce mécanisme concerne les projets de coopération au développement et pas les GPI, notamment parce que les projets d'information sont toujours établis par année.

- **R11** : *«Adapter le niveau du Quota sur l'enveloppe globale du financement des projets de la FGC. Ce principe suppose l'application de principes d'équité qui restent à définir»*. Responsabilité : Conseil sur recommandation du Groupe de travail de planification financière ; Décision AG.

Marc Joly, au nom du Conseil, confirme l'accord de celui-ci.

La recommandation 11 est acceptée à l'unanimité (0 oppositions, 0 abstentions).

- **R12** : «*Mettre en œuvre une planification financière pluriannuelle qui permette d'anticiper l'évolution des financements et des besoins de financement sur une période d'au moins deux ans.*» Responsabilité : Conseil sur recommandation du Groupe de travail de planification financière ; Décision AG

La recommandation 12 est acceptée à l'unanimité (0 oppositions, 0 abstentions).

- **R13** : «*Définir les règles à observer qui permettent d'assurer l'équité dans la distribution des moyens entre les projets des associations membres.*» Responsabilité : proposition de la Commission de programmation et de planification financière ; validation Conseil ; décision : AG

La recommandation 13 est acceptée à l'unanimité (0 oppositions, 0 abstentions).

- **R14** : «*A cette fin, établir une typologie structurelle et financière des AM.*» Responsabilité : secrétariat en collaboration avec CI et CT ; validation : Conseil ; échéance : AG novembre 2014.

G. Petitpierre, Frères de nos frères, se déclare opposé à un classement par typologie d'AM, difficile à justifier et la réalité des AM étant fort changeante. Un autre participant y voit au contraire quelque chose d'utile en vue de décisions équitables : l'idée de ce travail est de rassembler les informations nécessaires pour permettre d'établir des modèles équitables de répartition financière ; tenir compte de la diversité des AM exige de les connaître mieux. L'intervention de G. Petitpierre donne lieu à **la reformulation suivante** : «*Se donner les moyens de tenir compte de la diversité des AM pour assurer des modèles équitables de répartition financière.* »

La recommandation 14 ainsi rédigée est acceptée à l'unanimité (0 oppositions, 0 abstentions).

- **R15** : «*Créer un Groupe de travail de Programmation et de Planification Financière composée des représentants des associations membres et des instances. Il a pour mission principale de proposer un système de planification et de programmation relative au financement des projets.*» Responsabilité : Conseil ; validation par l'AG.

Marguerite Contat, pour la Commission ad-hoc, indique que la création de ce groupe de travail permettra d'inclure des représentants des AM pour discuter en amont des quotas et de la planification financière des projets. Pour le Conseil, Marc Joly indique que celui-ci n'a pas d'objection à la création de ce groupe de travail mais il s'oppose à l'institutionnalisation de ce groupe en Commission comme cela est proposé à la recommandation suivante (R16) estimant que le mandat de ce groupe devrait se terminer à la prochaine AG car une fois les règles définies ; il est inutile de multiplier les instances.

La recommandation 15 est acceptée à l'unanimité (0 oppositions, 0 abstentions).

- **R16** : «*Institutionnaliser ce groupe de travail sous forme de Commission permanente et adopter son cahier des charges est du ressort de l'AG de novembre.*» Responsabilité Conseil

Pour répondre à l'objection du Conseil sur ce point, Marguerite Contat propose un amendement à cette recommandation qui deviendrait : «*Réfléchir à la pertinence de l'institutionnalisation...* » et de rediscuter de cela à l'AG de novembre.

L'amendement proposé est accepté à l'unanimité (0 oppositions, 0 abstentions). La recommandation 16 ainsi modifiée est acceptée à une majorité évidente (5 oppositions, 0 abstentions).

- **R17** : « *Charger le Groupe de travail susmentionné (R15) des mandats suivants :*
- Proposer une procédure séquentielle de financement des projets des AM ceci implique de définir tous les paramètres et les procédures de calcul, incluant une nouvelle définition du Quota.*
 - Proposer une planification financière du budget de la FGC pour les projets de développement et les grands projets d'information.*
 - Définir les règles à observer qui permettent d'assurer l'équité dans la distribution des moyens entre les projets des AM.*
 - Préparer les décisions de l'AG en matière de budget annuel, d'ouverture de la FGC à de nouveaux membres et à de nouveaux projets des membres existants*
 - Faire rapport en temps utile au Conseil pour que celui-ci puisse le présenter, à l'AG de novembre 2014.* » Responsabilité : Groupe de travail. Echéance : à temps pour soumission à l'AG de novembre 2014

Pour le Conseil, Marc Joly confirme l'accord du Conseil, sous réserve que les **verbes utilisés aux points c) (« Définir ») et d) (« Préparer ») soient remplacés par »Proposer.** »

L'amendement proposé est accepté à une majorité évidente (0 oppositions, 2 abstentions) ; la recommandation 17 ainsi modifiée est acceptée à l'unanimité (0 oppositions, 0 abstentions)

- **R18** : « *Charger le Conseil de proposer en AG les modifications des règles statutaires et opérationnelles nécessaires, le cas échéant* ».

La recommandation 18 est acceptée à l'unanimité (0 oppositions, 0 abstentions).

René Longet, Président de la FGC, revient sur la proposition de Jean Blanchard au sujet de la création d'un groupe de travail ayant pour but de plaider auprès du Grand Conseil genevois pour le rétablissement du montant amputé de CHF 500'000 par an et il propose de **confier un mandat au Conseil pour engager les démarches nécessaires dans ce sens en faisant appel aux forces disponibles dans les AM sur ce sujet**.

Cette proposition est acceptée l'unanimité (0 oppositions, 0 abstentions).

6. Elections partielles :

CT : Mme Aude Mellet (voir CV en annexe)

CI : Mme Tanja Guggenbühl (voir CV en annexe)

Les deux candidates sont élues à l'unanimité.

II. Remerciements à la Commission ad-hoc et verrée

René Longet, avant de lever la séance, remercie très chaleureusement la Commission ad-hoc pour tout le travail effectué et plus particulièrement sa Présidente, Marguerite Contat ; Commission et Présidente qui ont très bien mené sa mission et qui reçoivent les applaudissements nourris de l'assistance.

L'Assemblée générale prend fin à 21h45.